



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## représentativité

Question écrite n° 118856

### Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la représentativité syndicale des médecins généralistes. Dans un courrier du ministre de la santé et des solidarités adressé au syndicat MG France datant du 24 novembre, il est rappelé la nécessité de prendre en considération le résultat des élections professionnelles comme un indice important de représentativité. Cependant, il est précisé que ces résultats ne peuvent constituer le seul élément déterminant de la représentativité. À ce titre, il y est également évoqué le déclenchement d'une nouvelle enquête de représentativité. Il lui demande donc d'indiquer dans quel délai il envisage d'effectuer cette enquête de représentativité.

### Texte de la réponse

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 modifie les règles du droit d'opposition à la convention médicale qui régit les rapports entre l'assurance maladie et les médecins, en réservant l'usage du droit d'opposition aux organisations syndicales représentatives. C'est une disposition logique puisque seules les organisations représentatives peuvent négocier et signer une convention. Par ailleurs, il convient de rappeler que les dispositions relatives au droit d'opposition sont inspirées de la loi du 4 mai 2004 réformant le droit de la négociation collective en droit du travail et instaurant le dialogue social, qui prévoit que le droit d'opposition est exercé par les organisations représentatives. Il est apparu toutefois que les conditions dans lesquelles est reconnue la représentativité, pouvaient être améliorées. En conséquence, l'article voté dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale a introduit, au nombre des critères retenus pour la représentativité, l'audience électorale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Simon Renucci](#)

**Circonscription :** Corse-du-Sud (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118856

**Rubrique :** Syndicats

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités (II)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 février 2007, page 1725

**Réponse publiée le :** 24 avril 2007, page 3993